



Assemblée générale

Distr. limitée
25 mars 2015
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-huitième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

**Algérie, Iraq*, Liban*, Venezuela (République bolivarienne du):
amendement au projet de résolution A/HRC/28/L.6**

28/...

La détérioration grave et continue de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République arabe syrienne

Le paragraphe 13 devrait se lire comme suit:

13. *Condamne fermement* l'intervention en République arabe syrienne de tous les combattants terroristes étrangers et des organisations étrangères qui se battent au nom du régime syrien, et constate avec une vive préoccupation que leur implication exacerbe la dégradation de la situation en République arabe syrienne, notamment la situation des droits de l'homme et la situation humanitaire, ce qui a de graves effets négatifs sur la région;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

